

*Initiatives ministérielles*

plus élevés au Canada que n'importe où ailleurs. Cela se passait avant 1969.

• (1240)

Une modification à la Loi sur les brevets adoptée à ce moment a limité le monopole que ces sociétés étrangères exerçaient sur les brevets ainsi que leur application à cinq ans. Une fois ce délai expiré, un entrepreneur au Canada pouvait ouvrir une usine, demander une licence de fabrication auprès des multinationales et l'obtenir légalement.

Par conséquent, en versant un droit aux multinationales, l'entrepreneur au Canada pouvait fabriquer les médicaments dits génériques, ce qui explique que le sulpha ou la pénicilline sont vendus sous ces noms peu importe la société qui les fabrique. C'est ainsi qu'est apparue l'industrie des médicaments génériques. La croissance de cette industrie a permis de créer un grand nombre d'emplois au Canada. Plus important encore, elle a provoqué une baisse du prix que nous aurions autrement dû payer pour ces médicaments en les obtenant sur ordonnance.

L'organisme mis sur pied par le gouvernement a déclaré en 1983 que, grâce à l'industrie des médicaments génériques, les Canadiens avaient pu réaliser une économie d'environ 200 millions de dollars sur le prix des médicaments au cours de l'année précédente. Le calcul de cette estimation était très simple. Selon l'organisme gouvernemental, la concurrence que livre un seul fabricant de médicaments génériques entraîne une réduction de 20 p. 100 du prix que peuvent demander les monopoles. Quand cette concurrence vient de cinq fabricants, les prix baissent en moyenne de 45 p. 100. La concurrence que soulèvent dix versions d'un médicament générique réduit les prix de 70 p. 100 en moyenne. Ce n'est pas étonnant, étant donné que certaines multinationales peuvent réaliser des profits de 100 p. 100 par an sur leur investissement. Elles peuvent se permettre une baisse de ces profits quand c'est nécessaire, ce qui est le cas aujourd'hui.

La santé des Canadiens est pour ce gouvernement une obligation bien plus importante que les superprofits des multinationales étrangères, même malgré les perspectives de création d'emplois que font miroiter les multinationales. Nous savons que, depuis quatre ans, des emplois disparaissent au Canada à cause d'elles, et ce non seulement dans l'industrie pharmaceutique mais également dans d'autres secteurs de fabrication. Les sociétés multinationales ont détruit des centaines de milliers d'emplois au Canada, tout cela parce qu'elles estiment qu'il revient moins cher de faire fabriquer leurs produits dans des pays comme le Mexique où ils peuvent payer des salaires de 1 à 2 dollars l'heure.

Je répète donc que la santé des Canadiens passe avant les profits de ces multinationales étrangères.

Les modifications apportées à la Loi sur les brevets ont réduit à cinq ans la période pendant laquelle elles pouvaient avoir le monopole au Canada. En réaction, les multinationales ont fait campagne pour tenter de faire prolonger cette période afin de leur permettre de récupérer des profits illimités. Tout d'abord, elles ont fait pression sur le gouvernement afin que celui-ci étende à 10 ans la période pendant laquelle elles peuvent en vertu de la loi de 1986 avoir le monopole au Canada, ce qui veut dire qu'une compagnie doit attendre 10 ans pour leur faire concurrence et produire essentiellement le même médicament sous un nom générique. À présent, elles demandent que cette période soit portée à 20 ans, et le gouvernement se rend à leurs pressions par un vote majoritaire.

Je répète encore une fois que la question essentiellement en jeu consiste à déterminer ce qui est juste, non seulement au niveau des individus, mais aussi à celui des nations et du pays tout entier. Nombre de gens dans le monde envient le système de soins de santé national que le Canada a mis au point à partir de modestes débuts, et c'est le cas d'un nombre de plus en plus grand d'Américains, un point sur lequel je reviendrai.

Les gens envient notre système en partie à cause du prix modéré des médicaments vendus sur ordonnance qu'a permis d'appliquer jusqu'ici la loi canadienne. On y parvient non pas en fixant les prix, mais en permettant la concurrence que ce gouvernement prétend admirer.

Les Canadiens ont un droit; ils ont moralement le droit et l'obligation, par l'entremise de leur gouvernement et de leur représentants à la Chambre, de voir à maintenir la concurrence de façon à ce que les prix restent bas et abordables pour les Canadiens, y compris les pauvres, les personnes âgées qui ont de plus en plus besoin de médicaments à mesure qu'elles vieillissent et y compris aussi les enfants pour lesquels les médicaments sont une question de vie ou de mort.

Lorsque les médicaments peuvent coûter jusqu'à 19 \$ la pilule, les sociétés pharmaceutiques qui peuvent faire monter ainsi les prix sont alors prêtes à tuer les gens pour réaliser des profits. Elles n'ont pas besoin d'une arme pour le faire. Elles n'ont pas nécessairement à faire preuve de négligence industrielle comme dans le cas de l'accident à Bhopal, en Inde, il y a quelques années, où des milliers de personnes voisines de l'usine en question ont péri à cause d'une explosion causée par de la négligence. Il leur suffit d'exiger des prix qui rendent leurs médicaments inaccessibles à certaines personnes.

Je suis heureux que des Américains soient venus au Canada pas simplement dernièrement, mais au fil des ans, pour nous dire ce qui se passe aux États-Unis en ce qui concerne le racket des médicaments d'ordonnance. Je me félicite de voir que nous faisons cause commune maintenant, car ils doivent payer en moyenne 62 p. 100 de plus que nous pour leurs médicaments d'ordonnance. Ils